



# DOSSIERS D'INSCRIPTION PERISCOLAIRE

## Rentrée 2021-2022

### Instructions



- Les dossiers d'inscription périscolaire sont à retourner à la structure d'accueil souhaitée **uniquement par mail** entre le 17 mai et le 4 juin 2021 ou après le 21 juin pour les dernières demandes et selon les places restant disponibles.
- Les dossiers déposés dans les boîtes aux lettres ou envoyés en dehors de la période du 17 mai au 4 juin ne seront pas traités.

### Le dossier doit inclure

- Le formulaire « fiche individuelle de renseignement » dûment complété, daté et signé
- Le formulaire « contrat d'accueil annuel » signé pour les enfants inscrits à l'année
- Le formulaire « planning de préinscription » signé pour les enfants occasionnels
- L'avis d'imposition / numéro d'allocataire CAF
- Les justificatifs professionnels (attestation employeur ou de formation ou KBIS ou présentation des 3 dernières fiches de payes ou attestation INSSE pour les auto-entrepreneurs)
- Un justificatif relatif aux vaccinations obligatoires (copie des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations ou copie du carnet de vaccination ou attestation du médecin) et toute information si besoin
- Les bons CAF
- Les documents liés aux allergies
- Le justificatif en cas de demande d'accueil d'un enfant en situation de handicap
- Le talon réponse en fin de « règlement de fonctionnement » signé

Les documents téléchargeables sont à compléter puis à envoyer à la structure d'accueil par mail  
Coordonnées des structures d'accueil

*Pour éviter la propagation du Covid 19 et pour la sécurité de tous, il est demandé de ne pas se présenter physiquement dans les structures ou dans les locaux de la Communauté de communes. Si toutefois il n'était pas possible de s'inscrire par voie numérique, merci de contacter le Service enfance au 03 68 89 00 16.*